

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an 2025 à 17H45 , le Conseil d'administration CCAS du 18 novembre 2025, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en mairie, sous la présidence de **Madame Anaïs TOSEL, Maire.**

Etaient présent(s) : Madame TOSEL, Monsieur CRISTINA, Monsieur ANDREA, Madame VAL.

Etaient excusé(s) :

Etaient représenté(s) :

Etaient absent(s) : Elsa CUFFI, Carol CONEDERA, Cindy GALIFFI, Sandy RAULT.

SECRETAIRE DE SEANCE :

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025**

- 1. Adoption des comptes rendus de la séance du**
- 2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**
- 3. Administration Générale**

a. 1 - Décision modificative N°1

Délibération n° 2025.009 - Décision modificative N°1

Conseillers présents 5
Conseillers représentés 0
Conseillers absents 4

1 - Décision modificative N°1

Rapporteur : Anaïs TOSEL

Madame la Présidente indique qu'il convient d'équilibrer les opérations financières votées au budget primitif 2025 du CCAS par un réajustement de compte et il y a donc lieu d'effectuer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Recette :

**Chap. 70
Art. 7063 : 10 000 €**

Chap. 74

Article 74741 Participation commune : 10 000 €

Dépense :

**Chap.011
Article 604 : 20 000 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

APPROUVE les modifications énoncées ci-dessus, afin d'équilibrer les opérations financières du budget primitif 2025 du CCAS.

Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 4 voix pour - 0 voix contre :

1 n'ayant pas pris part au vote : Stéphanie SAUVANT

Secrétaire de séance

